



## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

**1° - PRESTATIONS ET TARIFS :** Nos tarifs tiennent compte du niveau de confort, de la surface, de la capacité de couchages, de la situation dans le terrain et de l'état général des locations.

**2° - CONTRAT ET REGLEMENT DU SEJOUR :** Toute location sera accompagnée d'un contrat signé ainsi que du règlement d'un acompte équivalent à 30 % du montant du séjour + frais de dossier 20 euros. Le solde du séjour doit impérativement être réglé 30 jours avant votre arrivée soit par chèque, chèques vacances, virement, paiement sécurisé internet [campinglamarzelle.com](http://campinglamarzelle.com). Si vous réserver moins de 30 jours avant votre arrivée vous réglez la totalité du séjour à la réservation. Les chèques de dépôt de garantie seront soit restitués au plus tard dans les 30 jours, soit directement à la fin du séjour, sous réserve de restitution de l'hébergement loué en bon état et propre.

**3° - SOUSCRIPTION :** Le contrat est nominatif et en aucun cas cessible à un tiers (pièce d'identité exigée à l'arrivée). L'exemplaire du contrat nous est renvoyé rempli et signé. Un courrier ou un mail de confirmation sera transmis au contractant. En cas de déclaration inexacte du locataire, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises. Chaque personne inscrite au contrat doit être en mesure de présenter une pièce d'identité pendant l'ensemble du séjour.

**4° - ANNULATION :** **Veillez à avoir une assurance annulation personnel**

Plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, l'acompte soit 30 % sera retenue ainsi que les frais de dossier (20 euros).

Moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour étant réglée ainsi que les frais de dossier, 100% des sommes versées restera acquise au camping.

Passé un délai de 24 heures à compter du jour prévu d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer l'emplacement, la totalité du séjour ainsi que les frais de dossier sont conservés à titre d'indemnités.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible.

**5° - ETAT DES LIEUX :** Toute anomalie doit être signalée le jour de l'arrivée. Les clients sont tenus de se rendre à la réception le jour de leur départ afin de prendre rendez-vous pour l'état des lieux. L'hébergement doit être rendu en parfait état de propreté.

**6° - REGLEMENT INTERIEUR :** Les clients sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché à l'accueil du terrain. La direction se réserve le droit de refuser ou d'expulser quiconque enfreint celui-ci. **Il est interdit de brancher, recharger un véhicule électrique dans le camping pour raison de surchauffe et risque d'incendie**

**7° - ANIMAL DOMESTIQUE :** Nos amis les animaux ne sont pas acceptés dans les locations mais sont acceptés sur les emplacements. 1 seul animal sera accepté par emplacement. Le client s'engage à ne pas introduire un animal classé en catégorie 1 ou 2 sur le terrain de camping. La présence d'un animal seul dans une location entraînera l'exclusion immédiate du contractant et de sa famille.

**8° - PRISE DE VUE – VIDEO :** Nous pouvons être amenés à vous prendre en photo pour les besoins de notre publicité. Dans le cadre de la loi vous pouvez refuser la diffusion de votre image. Pour cela il est nécessaire de nous faire connaître votre souhait par écrit à votre arrivée.

**9° - VISITEURS – PERSONNE SUPPLEMENTAIRE :** Tout contractant s'engage à signaler à l'avance les éventuels visiteurs ou personne supplémentaire, à s'acquitter de la redevance supplémentaire, à informer du règlement intérieur. Tout visiteur ou personne supplémentaire non déclaré à l'accueil au plus tard à son arrivée fera l'objet d'une pénalité équivalente au double du tarif affiché.

**10° - SURVEILLANCE / SECURITE :** L'établissement est placé sous la surveillance du gérant. Celui-ci peut expulser quiconque enfreint les règles de sécurité ou nuit au calme du camping.

**11° - ATTESTATION DE SEJOUR :** Les attestations sont délivrées uniquement après encaissement des règlements (prévoir un mois pour les règlements par chèque). Les adresses de facturation sont celles du contractant et ne peut en aucun être modifiées. En cas de partage de frais, il est important de joindre les noms, adresses et règlements spécifiques de chacun dès la signature du contrat sur papier libre dès l'envoi du présent contrat. Toute demande d'attestation de séjour, réclamée après le séjour (document CE, CAF, ou attestation nominative avec le nom et prénoms de enfants) fait l'objet de frais de dossier supplémentaires de 10€.

**12° - PISCINE :** L'accès à la piscine est strictement réservé aux personnes inscrites sur le contrat. En aucun cas les visiteurs ne peuvent y accéder. Le port de maillot de bain (lycra ou type boxer) est obligatoire. Les jeux de ballons et autres objets sont interdits à la piscine. La direction se réserve le droit de modifier les horaires ou fermer la piscine si elle en juge la nécessité, cela ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

**13° - MINEURS :** Les mineurs ne sont pas autorisés à séjourner seuls dans le camping. Le mineur sera représenté par un majeur ascendant. Les autorisations parentales devront être signées des deux parents et leurs coordonnées connues avant le séjour.

**14° - BARBECUES :** L'arrêté préfectoral N° 014/CAB-SIDPC/069 en date du 16 septembre 2004 interdit l'usage de barbecues à feu ouvert sur les emplacements en Vendée.

**15° - OBJETS PERDUS ET/OU OUBLIES :** Tout objet perdu et/ou oublié réclamé après le départ, fait l'objet du règlement de l'envoi en colis sécurisé + 10€ de forfait administratif payé avant l'envoi.

**16° - LITIGES :** Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels sont de la compétence exclusive du tribunal des Sables d'Olonne.